

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 6 septembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

3830, rue Fleury

Permettre une marge avant secondaire de 1,78 m au lieu de 2,25 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette semaine de dérogation mineure.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

Mme Anne-Sophie Bergeron
Secrétaire d'arrondissement substitut
Le 4 juillet 2022.